

Unité :

- | | | | |
|---|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> Clairière (louvette) | <input type="checkbox"/> Compagnie (Guide) | <input type="checkbox"/> Patrouille libre guide | <input type="checkbox"/> Feu (Guide-Ainée) |
| <input type="checkbox"/> Meute (Louveteau) | <input type="checkbox"/> Troupe (Scout) | <input type="checkbox"/> Patrouille libre scout | <input type="checkbox"/> Clan (Routier) |

Enfant (Adhérent) : Numéro de carte scoute (si connu) : |_|_|_|_|_|_|_|_|

Prénom * : Nom * :

Adresse :

Code Postal : |_|_|_|_|_| Ville :

Date de naissance * : __/__/__ Téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Commune de naissance * : Code postal * : |_|_|_|_|_| Pays :

Portable (de l'enfant) : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Email :

Parents / tuteurs légaux

Nom d'usage * :

Nom de naissance :

Prénom * :

Portable * : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Email * :

Nom d'usage * :

Nom de naissance :

Prénom * :

Portable * : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Email * :

Adhésion : Tarif : Paiement en ligne paiement en chèque (à remettre au chef de groupe)

L'adhésion de soutien au mouvement permet d'obtenir un reçu fiscal ouvrant droit à une réduction d'impôts de 66%.

Par exemple, une adhésion de soutien de 180 euros revient à ne payer que 60 euros.

Le reçu fiscal de Don aux Œuvres, à joindre à la prochaine déclaration de revenu, vous est automatiquement adressé. Il est délivré pour les adhésions de soutien à partir de 120 euros (Hors participation aux frais de groupe).

* champ obligatoire

Rattachement familial (voir au dos)

Je soussigné(e), responsable légal de l'enfant identifié ci-dessus :

- Ai pris connaissance du projet éducatif des Guides et Scouts d'Europe,
- **Autorise l'enfant à participer aux activités de l'unité, qui comprennent des activités en autonomie à partir de l'âge éclairceuse/éclairceur,**
- Ai pris connaissance des informations au verso,
- Ai pris connaissance de la charte de la commission St Nicolas,
- M'engage à ne pas communiquer à des tiers extérieurs à l'association les adresses, numéros de téléphone et adresses électroniques des membres de l'association auxquels j'aurai accès sans l'accord préalable des intéressés,
- Autorise les membres de l'équipe d'encadrement ou d'autres parents à transporter leur enfant en voiture à titre exceptionnel.

Merci de cocher les cases correspondantes pour autoriser l'association à réaliser les actions suivantes :

- Fixation de l'image de mon enfant sur toutes photographies et vidéos à l'occasion des activités et utilisation par l'association pour sa propre communication notamment ses revues, brochures et sites internet,
- Communication à Carrick de nos coordonnées pour l'envoi du catalogue annuel.
- Communication des coordonnées de mon enfant et son groupe de rattachement au Rasso, Association des anciens membres des Guides et Scouts d'Europe, afin d'ajouter l'enfant à l'annuaire des anciens (pour en savoir plus : www.lerasso.com).

Ci-joint la fiche sanitaire de liaison de l'enfant.

Compagnie d'assurance

Numéro de Contrat RC Familial

Fait à

le

Signature du ou des responsables légaux de l'enfant :

Association des Guides et Scouts d'Europe – Route de Montargis – CS 80594 – 77570 Château-Landon.

Toutes les informations recueillies sont nécessaires pour l'inscription et la participation aux activités de l'association. Elles sont destinées aux services administratifs de l'association, à ses bénévoles, et, le cas échéant, à ses sous-traitants et partenaires. Pour en savoir plus sur les traitements mis en œuvre par l'association, vous pouvez accéder à notre politique de confidentialité sur notre site internet ou sur demande. Vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant. Si vous souhaitez exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données par l'association, vous pouvez adresser votre demande à : donnees-personnelles@scouts-europe.org

Bienvenue chez les Guides et Scouts d'Europe !

Rattachement familial

Le rattachement familial permet de bénéficier des tarifs deuxième, troisième jeune enfant et au-delà.

Merci d'indiquer les noms/prénoms des enfants adhérents concernés :

1° enfant

2° enfant

3° enfant

4° enfant

Parents adhérents ? Père Mère

Le projet éducatif de l'Association des Guides et Scouts d'Europe

présente les objectifs, les principes, les méthodes des Guides et Scouts d'Europe que s'efforcent de mettre en œuvre 7 000 chefs et cheftaines bénévoles du mouvement entièrement bénévoles.

Il vous a été remis par le chef d'unité. Vous pouvez aussi le consulter sur le site internet :

www.scouts-europe.org,

dans la rubrique

« Les ressources de l'AGSE > Les fondamentaux > Projet éducatif »

Vous trouverez également sur ce site beaucoup d'informations sur les Guides et Scouts d'Europe et l'actualité du mouvement.

Comment vit l'association

Notre association de 33 000 adhérents, agréée par l'Etat depuis 1970, a pour ressources principales :

- les adhésions que versent ses membres
- La collecte des calendriers en début d'année scolaire

C'est avec ces seules recettes et quelques subventions nationales et locales que l'association doit vivre et assurer la gestion qu'en attendent ses membres.

L'association accepte bien volontiers des aides, soit sous la forme d'adhésions de soutien, soit sous la forme de dons.

Dans les deux cas, les donateurs reçoivent un reçu fiscal pour dons aux œuvres et bénéficient d'une réduction de l'impôt sur le revenu.

Tarifs des adhésions 2020-2021

A	Adhésion de SOUTIEN, donnant droit à reçu fiscal, à partir de	120€
B	Adhésion d'un enfant unique dans un foyer	78€
C	Adhésion d'un deuxième jeune enfant dans un même foyer	58€
D	Adhésion d'un troisième jeune enfant et au-delà dans un même foyer	38€
E	Majoration pour les éclaireurs et éclaireuses des unités marines	+30€

Le chef d'unité

est le responsable direct de votre enfant pendant les activités. Il est aidé par un chef ou une cheftaine de groupe qui représente le mouvement localement et auprès duquel vous pouvez vous adresser pour des questions, des suggestions, des propositions d'aide. Il établit le programme pédagogique de l'unité qu'il vous communique en début d'année et de trimestre, à l'occasion de réunions de parents.

Quelques informations juridiques et pratiques

Nous vous recommandons de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels qui résulteraient du fait de votre enfant (du type assurance individuelle accidents ou extra-scolaire).

Nous vous rappelons que, même pendant des activités scoutées, les parents restent légalement responsables des dommages causés par leur enfant mineur. Vérifiez que votre assurance "chef de famille" ou "multirisques habitation" couvre bien votre responsabilité.

Ci-dessous les éléments principaux du contrat d'assurances de l'association.

Le Mouvement a souscrit un contrat auprès de la Mutuelle Saint Christophe Assurances. Cette assurance comprise dans les cotisations regroupe :

1. Responsabilité civile organisateur

Cette garantie couvre les mises en cause de l'Association ou de ses membres du fait des activités scoutées (accidents corporels ou dégâts matériels).

2. Individuelle Accident des adhérents

En cas d'accidents au cours de nos activités occasionnant des préjudices corporels, une indemnisation est prévue pour tous les membres même si la responsabilité du Mouvement n'est pas en cause.

- L'individuelle Accident intervient en complément après remboursement des soins par la sécurité sociale et par votre mutuelle.
- Attention : cette garantie ne couvre pas les affaires personnelles.

3. Assurance assistance et rapatriement

Depuis le monde entier vers le domicile en France de l'adhérent, l'assistance juridique, le rapatriement médical, le remboursement des frais médicaux à l'étranger, d'incident ou d'accident de toute nature à l'étranger sont pris en charge.

Charte de la commission St Nicolas

Par ce document, l'Association des Guides et Scouts d'Europe veut rappeler un certain nombre de principes fondamentaux relatifs à la protection des mineurs et à la prévention des abus sexuels, dans le strict respect de la loi française.

Consultation sur le site internet www.scouts-europe.org, rubrique « le mouvement »

Information : Maladies transmises par les tiques

Les tiques peuvent transmettre deux maladies : la maladie de Lyme et la méningoencéphalite à tiques. La prévention de ces maladies passe par un suivi attentif et le retrait rapide des tiques.

L'encadrement est formé à être attentif à la gestion de ce problème. Nous vous invitons cependant à être vigilant au retour des activités.

En savoir plus :

<http://www.ameli-sante.fr/morsures-de-tiques/la-conduite-a-tenir-en-cas-de-morsure-de-tique.html>